

Séance publique du 4 février 2002

Délibération n° 2002-0449

commission principale : finances et institutions

objet : **Contrat de plan Etat-Région 2000-2006 - Avenant n° 1 à la convention de site enseignement supérieur et recherche**

service : Direction générale des services

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 janvier 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'enseignement supérieur et de recherche du contrat de plan Etat-Région 2000-2006, une convention a défini l'organisation à mettre en place pour réaliser, site par site, le programme universitaire 2000-2006 et son exécution annuelle.

Par cette convention, l'Etat et les collectivités partenaires : région Rhône-Alpes, département du Rhône, communauté urbaine de Lyon, villes de Lyon, de Villeurbanne, de Vénissieux, de Bron et d'Ecully se sont engagés à contribuer conjointement à la mise en oeuvre de ces programmes.

L'engagement de la Communauté urbaine, pris par délibération n° 2001-6192 en date du 22 janvier 2001 porte à hauteur de :

- 197,41 MF (20,95 M€) sur des opérations dont elle assure la maîtrise d'ouvrage pour le compte de l'Etat,
- 34,93 MF (5,33 M€) sur des opérations qu'elle finance par fonds de concours,

soit au total en charge brute 172,34 MF (26,27 M€), dont 139,34 MF (21,24 M€) au titre de l'enseignement supérieur et 33 MF (5,03 M€) au titre de la recherche.

Le total de la convention de site enseignement supérieur et recherche est initialement de :

Collectivités	En millions de francs	En millions d'euros
Etat	505,7 + 147 = 652,70	77,09 + 22,41 = 99,50
Région	322,0 + 102 = 424,00	49,09 + 15,55 = 64,64
Département	144,79 + 36 = 180,79	22,07 + 5,49 = 27,56
Communauté urbaine	139,34 + 36 = 175,34	21,24 + 5,49 = 26,73
ville de Lyon	21,39 + 6 = 27,39	3,26 + 0,92 = 4,18
autres collectivités	13,85 + 2 = 15,85	2,12 + 0,30 = 2,42
établissements	7,01	1,07
total	1 154,08 + 329 = 1 483,08	175,94 + 50,16 = 226,10

Par la suite, un accord est intervenu entre les divers partenaires de manière à :

- assurer la parité entre les participations respectives du département du Rhône et de la Communauté urbaine,
- respecter les contraintes juridiques portant sur les quotas de participation des collectivités locales pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée et bénéficier du fonds de compensation de la TVA,
- tenir compte d'une revalorisation de deux opérations : 15 MF (2,29 M€) pour l'Institut national de la recherche pédagogique (INRP) qui passe de 30 MF (4,57 M€) à 45 MF (6,86 M€) et 16 MF (2,44 M€) pour le financement d'une deuxième tranche de l'école d'infirmières Rockefeller nécessaire pour la réalisation de la première tranche,

qui passe ainsi de 56,38 MF (8,60 M€) à 72,38 MF (11,03 M€) Ces revalorisations sont financées par l'Etat et les collectivités hors contrat de plan.

Cet accord fait l'objet de l'avenant n° 1 à la convention de site qui est soumis au Conseil. Les participations confondues des divers partenaires, mentionnées dans l'avenant sont les suivantes :

Collectivités	Contrat de plan	Hors contrat de plan	Total
Etat	652,70 MF - 99,50 M€	11,40 MF - 1,74 M€	664,10 MF - 101,24 M€
Région	424,00 MF - 64,64 M€	4,0 MF - 0,61 M€	428,00 MF - 65,25 M€
Département	179,07 MF - 27,30 M€	1,20 MF - 0,18 M€	180,27 MF - 27,48 M€
Communauté urbaine	168,07 MF - 25,62 M€	12,20 MF - 1,86 M€	180,27 MF - 27,48 M€
ville de Lyon	27,39 MF - 4,18 M€	2,20 MF - 0,34 M€	29,59 MF - 4,51 M€
autres collectivités	15,85 MF - 2,42 M€		15,85 MF - 2,42 M€
établissements	7,01 MF - 1,07 M€		7,01 MF - 1,07 M€
total	1 474,08 MF - 224,72 M€	31,0 MF - 4,73 M€	1 505,09 MF - 229,45 M€

Les opérations pour lesquelles la participation de la Communauté urbaine est prévue, soit en maîtrise d'ouvrage confiée, soit en fonds de concours, sont les suivantes :

Opération	Etablissement	Opération	Coût initial convention	Coût nouveau avenant	Participation initiale Communauté urbaine	Participation nouvelle Communauté urbaine
Maîtrise d'ouvrage Communauté urbaine						
Education nationale						
L 4	CNAM Lyon	restructuration de locaux et siège	24 MF - 3,66 M€	24 MF - 3,66 M€	12 MF - 1,83 M€	12 MF - 1,83 M€
L 14	ENSSIB	2° tranche et fusion ISB (la Doua)	50 MF - 7,62 M€	50 MF - 7,62 M€	21,95 MF - 3,35 M€	20,655 MF - 3,15 M€
L 15	INSA	aménagement du campus de la Doua (UCB + INSA) 2° tranche	20 MF - 3,05 M€	20 MF - 3,05 M€	12 MF - 1,83 M€	12 MF - 1,83 M€
L 24-2	Lyon I	IUT B : travaux d'extension	26 MF - 3,96 M€	26 MF - 3,96 M€	16,2 MF - 2,47 M€	16,2 MF - 2,47 M€
L 29	Lyon II	campus Porte des Alpes - bâtiment OGP de l'IUT	25 MF - 3,81 M€	25 MF - 3,81 M€	11,3 MF - 1,72 M€	11,3 MF - 1,72 M€
L 32	Lyon II	campus Porte des Alpes - maîtrise foncière	4 MF - 0,61 M€	4 MF - 0,61 M€	2,7 MF - 0,41 M€	2,7 MF - 0,41 M€
Hors éducation nationale						
ASS1	école Rockefeller	restructuration hors CPER total école Rockefeller	56,38 MF - 8,60 M€	56,38 MF - 8,60 M€	7,26 MF - 1,11 M€	11,28 MF - 1,72 M€
			56,38 MF - 8,60 M€	72,38 MF - 11,03 M€	7,26 MF - 1,11 M€	14,48 MF - 2,21 M€

R 16	Recherche					
	INRP	délocalisation hors CPER total INRP	30 MF - 4,57 M€ 30 MF - 4,57 M€	30 MF - 4,57 M€ 15 MF - 2,29 M€ 45 MF - 6,86 M€	14 MF - 2,13 M€ 14 MF - 2,13 M€	15 MF - 2,29 M€ 9 MF - 1,37 M€ 24 MF - 3,66 M€
	total investissement					
		CPER hors CPER total	235,38 MF - 35,88 M€	266,38 MF - 40,61 M€ 31 MF - 4,73 M€	97,41 MF - 14,85 M€	101,14 MF - 15,42 M€ 12,2 MF - 1,86 M€ 113,34 MF - 17,28 M€
Fonds de concours						
L 39	Education nationale Lyon III (IUT d'Ecully)	transformation d'énergie (maîtrise d'ouvrage Département)	62 MF - 9,45 M€	54 MF - 8,23 M€	13,4 MF - 2,04 M€	17,9 MF - 2,73 M€
			L 40-1	Lyon inter-universitaire	centre de vie des Quais (maîtrise d'ouvrage Département)	60 MF - 9,15 M€
Hors éducation nationale						
ASS2	école de service social du sud-est	construction (maîtrise d'ouvrage ESS)	34,3 MF - 5,23 M€	34,3 MF - 5,23 M€	2,53 MF - 0,39 M€	1,53 MF - 0,23 M€
Recherche						
R 12	institut multidisciplinaire de biologie des lipides	(maîtrise d'ouvrage INSA)	25 MF - 3,81 M€	25 MF - 3,81 M€	12,5 MF - 1,91 M€	12,5 MF - 1,91 M€
R 14	hadronthérapie	(maîtrise d'ouvrage UCB Lyon I)	19 MF - 2,90 M€	19 MF - 2,90 M€	6,5 MF - 0,99 M€	1 MF - 0,15 M€
R 19	ingénierie de la santé	(maîtrise d'ouvrage INSA)	9 MF - 1,37 M€	9 MF - 1,37 M€	3 MF - 0,46 M€	3 MF - 0,46 M€
total fonds de concours					77,93 MF - 11,88 M€	66,93 MF - 10,20 M€
total contrat de plan					175,34 MF - 26,73 M€	168,07 MF - 25,62 M€
total hors contrat de plan						12,2 MF - 1,86 M€
total général						180,27 MF - 27,48 M€

Le total de ces participations représente pour la Communauté urbaine un engagement de 27,48 M€ (180,27 MF) pour la période 2000-2006 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2001-6192 en date du 22 janvier 2001 ;

Vu la convention de site de Lyon enseignement supérieur et recherche ;

Vu l'article L 211-7 du code de l'éducation ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient d'effectuer les modifications suivantes :

- sur l'opération L 39 :

* supprimer :

a) - dans la colonne coût nouveau avenant : 54 MF - 8,23 M€,

b) - dans la colonne participation nouvelle communauté urbaine : 17,9 MF - 2,73 M€

* ajouter :

opération déplacée 54 MF de crédits en attente d'affectation sur L 40-2 (sauf études).

- après l'opération L 40 -1 :

* ajouter :

L 40 -2

dans la colonne Etablissement : Lyon III

dans la colonne opération : IUT (maîtrise d'ouvrage Département)

dans la colonne coût nouveau avenant : 54 MF - 8,23 M€

dans la colonne participation nouvelle communauté urbaine : 17,9 MF - 2,73 MF ;

DELIBERE

1° - Accepte :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - que la Communauté urbaine assure la maîtrise d'ouvrage des opérations concernées dans le cadre des dispositions de l'article L 211-7 du code de l'éducation.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 1 à la convention de site de Lyon enseignement supérieur et recherche pour la mise en œuvre du programme universitaire 2000-2006, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région et à engager la Communauté urbaine dans la limite d'une charge de financement de 27,48 M€.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,